

Les violences patriarcales face au droit

Des rappels à l'ordres aux violences ultimes

Les violences faites aux femmes ont conquis ces dernières années une visibilité médiatique inédite jusqu'alors. Le renouveau des mobilisations de femmes à une échelle mondiale de nombreux secteurs (cinéma, politique...) a redynamisé la réflexion féministe et ses moyens d'actions

Le terme « féminicide », apparu pourtant depuis quelques décennies, est désormais employé de plus en plus pour désigner les meurtres de femmes. Il a permis de sortir ces derniers de la rubrique des faits divers où ils restaient souvent confinés, sous l'appellation de « crime passionnel ». Cette dénomination est d'autant plus problématique qu'elle vise à atténuer la sanction juridique encourue par le ou les auteurs de tels crimes.

Ce terme « féminicide » a permis d'approfondir une réflexion sur le caractère patriarcal de ces crimes, même s'il ne rend pas compte de tout l'éventail de ces violences. Nous parlerons plutôt de « violences patriarcales » pour désigner l'ensemble des violences subies par les femmes aussi bien dans un cadre conjugal ou familial qu'en dehors. Les expressions « violences conjugales » ou « violences intra-familiales » tendent en effet à euphémiser, voire à occulter, le caractère patriarcal de ces violences. La famille est certes le lieu par excellence où le patriarcat se manifeste mais, d'une part, l'expression « violences intra-familiales » dilue les violences exercées par les hommes en incluant celles subies par les enfants dans ce cadre, d'autre part, comme l'expression « violences conjugales », elle tend à renvoyer dos à dos les hommes, le plus souvent auteurs des faits, et les femmes, bien plus souvent victimes.

Ce numéro de *Raison présente*, se propose de questionner ce caractère patriarcal sous l'angle du droit. Il s'agira plus largement et de réfléchir à la dialectique « normes sociales / normes juridiques », ceci dans une longue durée, de la fin du 18^{ème} siècle à nos jours, et dans des contextes diversifiés. Ce numéro souhaiterait faire dialoguer différentes approches : juridiques, sociologiques, anthropologiques, historiques, littéraires, psychologiques, voire victimologiques, autour de ces violences patriarcales, dans leurs dimensions sociale et intime, sans négliger la question de leur prise en charge judiciaire, de la jurisprudence, de l'assistance des victimes et de leurs proches. Sont attendues des contributions à l'échelle française, européenne, voire latino-américaine où ces questions ont été traitées de manière pionnière.

Coordination :

Marc André, Anne Dauphiné, Marie-Christine Leprince, Roland Pfefferkorn

Contacts :

roland.pfefferkorn@gmail.com

marie-christine.leprince@justice.fr

gmarcandre@gmail.com

dauphine.anna@outlook.fr

Calendrier :

15 décembre 2022 : Proposition d'un article (titre et résumé)

30 avril 2023 : rendu de l'article

30 juin 2023 : retour évaluation

30 septembre 2023 : rendu article définitif

Pour la rédaction : Le volume d'un article est limité à 25 000 signes maxi (espaces, notes et bibliographie comprises).